

CTPD EMPLOIS du 21 janvier 2011
« un effondrement programmé ! »

A la lecture de notre déclaration liminaire, jointe en annexe, le président rappelait qu'il appliquait des décisions nationales, tout en les regrettant. A ses yeux, ces suppressions d'emplois finissent par mettre en péril nos missions, rappelant que pour lui, les missions régaliennes doivent être exercées par des fonctionnaires d'état.

La délégation FO a pu constater, qu'en l'absence de règles communes, la pratique entre les deux filières était fort différente, ce qui, à nos yeux ne doit pas perdurer. En effet, en gestion publique, un outil, l'Outil de Répartition des Emplois (ORE), que par ailleurs nous avons toujours condamné, existe.

Tel n'est pas le cas dans la filière fiscale où l'on applique la méthode dite de l'efficacité. A chacune de nos questions, l'administration a bien été incapable de nous donner une méthode de suppression des emplois sauf à « flécher » des emplois, donc in fine des agents. La méthode n'a donc rien à voir avec une analyse sérieuse des enjeux et des besoins mais relève plus de l'opportunisme et de l'obscurantisme.

Cela est tellement vrai que la direction a constamment refusé de nous donner les documents de travail permettant de vérifier ses propositions.

La délégation FO, a dénoncé avec force cette méthode de travail et revendique pour l'avenir, un outil objectif d'analyses et de mesures des charges et besoins, lisible et transparent, déterminant le nombre d'emplois nécessaires à la conservation et la réalisation de toutes nos missions, l'administration y pourvoyant.

C'est bien pour cela que notre commission exécutive, avait décidé de siéger à ce CTPD, pour que la Direction s'explique sur ses choix et ses méthodes, et leurs incidences sur la vie quotidienne des agents. Tout au long de ce CTP, la délégation a eu le sentiment qu'un boycott total de ce CTP aurait « arrangé » l'administration, n'ayant de ce fait, aucune explication à donner.

Dernière différence et de taille entre les deux filières : coté filière gestion publique, l'emploi supprimé ne donne lieu, même s'il est identifié sur un site, à aucun fléchage sur un agent. La suppression programmée de l'emploi sera réalisée lors d'une prochaine vacance.

En filière fiscale c'est la brutalité : les agents sont sommés de faire leur demande de mutation et même s'ils ont quelques garanties sur 5 ans, on imagine l'angoisse chaque année. Quelques heures après ce CTP les agents concernés recevaient leur lettre « de licenciement », cf la nouvelle loi sur la mobilité. Or la direction s'est refusée à nous

communiquer toute information sous prétexte que cela relevait des CAP. Bref c'est l'histoire du chien qui se mord la queue. Quelle curieuse façon de procéder !

FO revendique la suppression de ce système, comme le maintien, par ailleurs de deux mouvements de mutations dans l'année.

FILIERE GESTION PUBLIQUE : - 38 suppressions d'emplois-redéploiement. Inacceptable !

L'Outil de répartition des emplois (ORE) prévoit 38,60 suppressions comme objectif pour le département. Nous avons souhaité savoir quand la direction locale procéderait aux suppressions. Il nous a été répondu qu'elle attendait de savoir le nombre d'arrivées au mouvement de mutation du 1 avril mais quelle le ferait dès la constatation d'une vacance. Il y aura des mesures particulières (SIP de Bordeaux rive gauche n'aura « que » deux suppressions à cause des problèmes d'accueil. Pas de suppression à la Trésorerie d'Audenge ainsi que dans les petits postes comptables).

Nous avons souhaité savoir les motifs des suppressions dans différentes Trésorerie :
Pour la Trésorerie de Coutras et la Trésorerie de Guîtres la direction a répondu que la constitution d'une communauté de communes, centrée sur Libourne entraînerait une baisse de charges (traduit en emploi par -0,20 sur Coutras et -0,50 sur Guîtres). Pour le reste, les critères de l'ORE s'appliquent (prise en compte de Hélios pour les postes ayant basculés avant mai 2010).

Pour la Trésorerie de Langon (-2) : transfert de charges de Langon vers La Réole (gestion Hospitalière)

Pour la Trésorerie de La Réole (-0,5) : problème du fléchage (Hélios)

Pour la Trésorerie du CHU (+1) : le poste a basculé dans Hélios après mai 2010, effet favorable.

Commentaire Force Ouvrière : nous avons condamné l'ORE comme « une machine à détruire les emplois » : plus vous êtes efficace, plus l'ORE détruit des emplois. Rappelons que les agents ne seront pas déplacés, ce qui n'est pas le cas dans l'autre filière.

FILIERE FISCALE : une situation catastrophique !

La délégation Force ouvrière l'a dénoncée à partir de quelques exemples concrets mettant l'administration face à ses incohérences.

Dans les SIE: comme celui d'Arcachon où un rapport de 2010 fait apparaître un accroissement des charges qui justifierait un réexamen du TSM à la hausse.

Malgré cela, -1C en 2010 et -2C en 2011...

Réponse de la parité administrative : le SIE d'Arcachon n'est pas le seul en difficulté. Les suppressions d'emplois sont effectuées en comparant les charges de travail entre services. La Direction affectera 1 cadre C supplémentaire à compter du 1^{er} septembre 2011 dans les SIE de Bordeaux Sud-est, Bordeaux Aval, Mérignac, Arcachon et Libourne, dans le cadre du transfert recouvrement TP-CFE.

Le poste de cadre B qui devait être supprimé sur le SIE de Bordeaux Sud-est sera finalement maintenu.

Dans les CDIF: où à Bordeaux III il a été décidé la suppression d'un cadre B pour le réimplanter sur le CDIF de Bx II.

Rappelant qu'il y a peu la Direction avait supprimé un cadre B sur BxII pour l'implanter sur le CDIF BxIII Force Ouvrière a dénoncé cette « valse » des personnels et ses conséquences.

Réponse de la parité administrative : ce nouveau réajustement est lié à la mise entre parenthèses des rapprochements CDI/CDIF !!!

A la BCR: la suppression du cadre C qui gère toute la partie administrative et l'accueil/standard va remettre en cause l'organisation du travail de toute la brigade.

Réponse de la parité administrative : le poste C peut être supprimé, en comparaison avec d'autres départements où les BCR fonctionnent sans cadre C. Il a fallu trancher entre la suppression d'un cadre B ou du cadre C.

Bien que le poste soit effectivement supprimé au 1^{er} septembre, la Direction pourrait envisager de laisser l'agent physiquement sur la structure.

Dont acte, FO suivra tout particulièrement ce dossier.

Dans les SIP: comme à Langon où selon nos informations la situation préoccupante des effectifs devrait entraîner à très court terme la fusion des secteurs de Podensac et de Bazas, ce qui en l'état, ferait passer globalement les effectifs disponibles (en raison de mutations et de départs en retraite) de 10 à 5 agents, soit 3000 à 6600 articles par agent.

Réponse de la parité administrative : une réflexion sur la fusion de ces deux secteurs est actuellement en cours mais cette fusion ne sera pas effective avant d'être soumise à un prochain CTPD.

Affaire à suivre...

Dans les FI : partiellement regroupées en pôle, sans existence juridique puisque la DG n'a pas donné son accord à la création de ce pôle, elles vont se voir amputées de 2 emplois ciblées de manière opaque.

Réponse de la parité administrative : les 2 postes supprimés le seront l'un sur la FI de Bordeaux Bouscat, l'autre sur la FI de Pessac/Talence, sans plus d'explication.

Commentaires

Sur les FI, la suppression du seul cadre B en poste à la FI de Bordeaux-Bouscat remet en cause son existence. Quel est l'avenir de ce service dans lequel ne va subsister au TSM qu'un seul cadre A ?

FO prend acte que la Direction, comme s'il s'agissait d'un dossier « secret défense », refuse de mettre à disposition des représentants des personnels les documents permettant de vérifier le respect des règles de gestion.

Pour les contrôleurs concernés par les suppressions, ils doivent faire leur demande de mutation des aujourd'hui. La Direction les a informé individuellement. Pour les agents C, ils devront remplir une fiche de vœux ultérieurement.

N'hésitez pas à nous contacter.

Arrêt immédiat des suppressions d'emplois !

FO a constamment dénoncé et condamné cette logique purement comptable, voire idéologique issue de la RGPP, qui nous frappe comme elle frappe tous les agents de l'Etat dans les nouvelles directions créées ces derniers temps à la hache. Les attaques contre notre statut se multiplient. Les enquêtes sur l'absentéisme aussi...

FO-DGFIP 33 s'associe pleinement aux expressions légitimes des personnels, complémentaires à l'expression institutionnelle. Face à la destruction programmée de la Fonction Publique Force Ouvrière affirme qu'une action revendicative unitaire, forte et déterminée sera nécessaire.

Dernière minute : depuis dimanche l'immeuble de Mériadeck a subi un important dégât des eaux nécessitant l'évacuation des personnels.

La Direction nous a constamment tenu informé et nos délégués en CHS ont pu se rendre sur place pour constater la sécurisation des locaux tel que préconisée par le bureau d'étude.

FO-DGFIP 33
05 56 24 81 53

**CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY, 17° ETAGE - TOUR A, 33090 BORDEAUX CEDEX**

Site internet de la section: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>